
Adresse du département de l'Oise sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de l'Oise sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13621_t1_0131_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vie à ce vil despote qui, s'il eut existé eut été parmi nous un germe perpétuel de dissensions intestines et étrangères.

La sainte Montagne, cette providence bien-faisante qui veille sans cesse au salut du peuple, en eut l'infailible pressentiment; à sa voix terrible toutes les cabales s'évanouirent et cette nouvelle victoire remportée sur les royalistes cimentait de plus en plus la République.

Tandis que nos armées victorieuses faisaient pâlir les tyrans coalisés, sur leurs trônes chancelants, vous avez établi le gouvernement révolutionnaire pour exterminer les ennemis du dedans. Ces lois si efficacement corrosives de tous les êtres immondes qui s'agitaient dans tous les sens pour entraver les progrès de la révolution, ont produit les salutaires effets que vous aviez calculés d'avance dans votre profonde politique.

Le bon esprit qui a constamment régné depuis le commencement dans le district de Mont-Bidouze, nous osons le dire, n'a rien laissé à moissonner aux lois révolutionnaires avant la création de ces grandes mesures dont l'application était si nécessaire ailleurs, les Sociétés populaires de ce canton, réunies aux autorités constituées, étouffèrent le fanatisme sans commotion, comprimèrent l'aristocratie en lui ôtant tous les moyens de nuire, et repoussèrent avec autant de force que d'indignation les perfides insinuations du fédéralisme, de ce monstre hideux qui tenta de pénétrer parmi nous.

Dans un arrêté pris à cette occasion, et adressé à notre département, sont consignés nos principes invariables et que nous sommes prêts à sceller de notre sang; c'est de ne jamais nous départir de l'unité et indivisibilité de la République, de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention investie de tous les pouvoirs du peuple, de respecter son autorité et d'être soumis à ses lois.

Poursuivez donc, représentans, la carrière où vous avez marché jusqu'à présent avec tant de gloire pour vous et avec tant de bonheur pour nous. Les services signalés que vous avez rendus à la France sont au dessus de la reconnaissance de la génération présente, les races futures mêmes auront peine à acquitter une dette si immense, mais vous avez bien mérité de la patrie, c'est la récompense la plus douce pour des hommes vertueux, elle est la seule digne de nos Législateurs.

Les évènements nous ont appris que c'est à votre énergie et aux ressources fécondes de votre génie qu'est confié le salut de la France et le maintien de la République. N'abandonnez donc pas votre poste que vous n'ayez complètement rempli cette grande mission. Occupez le sommet de la Montagne jusqu'à ce que tous nos ennemis aient disparu de la surface de la terre. N'aspirez au repos qu'au moment où la patrie, notre mère commune, tranquille au dedans et au dehors, pourra jouir librement des avantages précieux de cette constitution sublime que votre sagesse vous a fait trouver pour la prospérité du peuple français. »

CARSURAA, ETCHEVERRY, PRAT.

n

[Le départ. de l'Oise à la Conv.; 7 prair. II] (1)

« Représentants du peuple,

Nous avons frémi d'indignation et d'horreur à la nouvelle de l'attentat qui vient d'être commis contre le peuple en la personne d'un de ses représentans.

D'après la fin ignominieuse du traître Paris et le supplice de la barbare Corday, nous croyions la République purgée des monstres qui, dans leur désespoir insensé, s'imaginaient frapper la liberté en poignardant ses plus intrépides défenseurs.

Quelle est donc cette rage infernale qui a reproduit un nouveau scélérat plus furieux que les deux autres et qui aurait encore arraché la vie à un montagnard si le génie protecteur de la République n'avait détourné le coup fatal de l'assassin.

A la tranquillité stoïque de Collot d'Herbois dans un danger aussi imminent et auquel de son aveu même il n'a échappé que par miracle, nous reconnaissons ses principes républicains, principes qu'il nous a plus d'une fois développés dans ce département avec la mâle éloquence et l'énergie qui caractérisent son patriotisme.

Si Collot après avoir connu le prix de la vertu par les sentimens de douceur et de sécurité qu'elle lui a fait éprouver sous le poignard, pouvait douter de l'importance qu'elle lui donne dans le service de la République, qu'il se rappelle les paroles sublimes du brave citoyen Geoffroy: « Je t'ordonne, lui dit-il, au nom du peuple, de te retirer, tu ne dois pas t'exposer avec moi au danger de saisir le scélérat »; et c'est un simple citoyen qui s'exprime ainsi! Le patriotisme a donc la vertu d'électriser l'âme et de l'élever à la hauteur de sa dignité première d'où l'esclavage, et l'ignorance qui en est la suite, l'avaient fait tomber dans la dégradation et l'avilissement! Cette seule vérité, ne fut-elle pas appuyée de mille autres plus convaincantes encore, suffirait pour prouver son immortalité aux plus incrédules s'ils étaient de bonne foi. Courage, représentans, et vous surtout Collot et Robespierre, les assassinats dont vous êtes menacés sont les dernières ressources des tyrans; ils ont voué au despotisme les défenseurs de la liberté; ils en deviendront eux-mêmes les victimes; l'indignation vengeresse du peuple en fera justice. »

DURIEZ (présid.), CRAIQUEN, BOULEAU, FABLI, BACLÉ, CARON GUILLOTTE.

o

[La Sté popul. de Beauvais à la Conv.; s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous apprenons avec la plus profonde indignation l'attentat horrible qu'un monstre, digne suppôt d'une ligue scélérate vient de porter sur

(1) C 305, pl. 1145, p. 7. B^m, 12 prair. (suppl^t); M.U., XL, 235; Mon., XX, 606; J. *Matin*, n° 679 (sic); J. *Univ.*, n° 1651.

(2) C 306, pl. 1158, p. 13; J. *Univ.*, n° 1651.